Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Vesoul, le

Commission de sécurité de l'arrondissement de VESOUL
Secrétariat
Tél : 03.84.96.76.15
4 rue Lucie et Raymond Aubrac - BP 40005
70001 Vesoul Cedex

La présidente

à

M. le Maire de MONTBOZON

Affaire suivie par : Lieutenant hors classe Marie-Ange GRIMONPONT
Tél. : 03-84-96-76-33
Objet : Examen d'avis défavorable en salle du 23/10/2025
P.J. : 1 exemplaire : du procès-verbal

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli un exemplaire du procès-verbal concernant :

ETABLISSEMENT : MFR 5- INTERNAT-ENSEIG-ADMINI-1/2 PENSIO - LES CHARMES
CODE : E-357-00002-005
ADRESSE : RUE DES CHARMES - 70230 MONTBOZON

Je vous saurais gré de bien vouloir en prendre connaissance puis, en vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales (art. L2212-2) et du Code de la Construction et de l'Habitation (art. R143-23 et R143-42), d'en assurer la notification au responsable de l'établissement dans les huit jours.

La présidente,

Françoise CORNET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Commission de sécurité de l'arrondissement de VESOUL

PROCES VERBAL

Code	**: E-357-00002-005**
Dossier	**: VIS-25-007**
Etablissement	**: MFR 5- INTERNAT-ENSEIG-ADMINI-1/2 PENSIO - LES CHARMES**
Adresse	**: RUE DES CHARMES**
Commune	**: 70230 MONTBOZON**
Classement	**: Type RH - de 4ème catégorie**
Exploitant	**: Association maison familiale et rurale**
Propriétaire	**: Association maison familiale et rurale**
Objet	**: Avis défavorable du 31 juillet 2025**
Visite concernée	**: Visite périodique du 30 juin 2025**
Affaire suivie par	**: Lieutenant hors classe Marie-Ange GRIMONPONT**
Date	**: 23/10/2025**

I. Avis de la commission de sécurité :

Après avoir entendu le rapporteur et suite à la levée des observations motivant l'avis défavorable du 31 juillet 2025, la commission de sécurité émet l'avis suivant :
avis Favorable à la poursuite de l'exploitation de cet établissement.

La présidente,

Françoise CORNET